

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2024

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée que le rôle général de perception des taxes municipales pour l'exercice financier 2024 est maintenant complété et déposé au bureau de la directrice des finances et trésorière situé au 660, rue Ellice, à Beauharnois et qu'il sera procédé à l'expédition des comptes de taxes dans les délais requis par la Loi.

Ce rôle général de perception comprend toutes les taxes foncières générales et spéciales, les taxes de service imposées et à prélever pour l'année 2024 incluant les taxes spéciales de répartition locale imposées sous l'autorité de divers règlements d'emprunt ainsi que la taxe sur les immeubles non résidentiels.

Le premier versement des taxes foncières est payable au plus tard **le 5 mars 2024**, le deuxième versement au plus tard **le 5 juin 2024**, le troisième versement au plus tard le **5 septembre 2024** et le quatrième versement au plus tard le **5 novembre 2024**.

**Donné à Beauharnois le 1<sup>er</sup> février 2024.**



Me Karen Loko  
Greffière